



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 SEPTEMBRE 2026

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Cédric PLANTIER, Edith MALLET, Françoise LACOMBE, Véronique BOYER, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Bernard DANIELLI

Représentés : Sylvie TINEL représentée par Jean WILKIN, Suzanne BARNONCEL représentée par Véronique BOYER, Laurent COUDERC représenté par Cédric PLANTIER

Absents et excusés : Michel PRADEN

Délibérations du conseil :

1°) TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION : INSTITUTION ET FIXATION :

Le Maire expose que lorsqu'un immeuble à usage d'habitation est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, la commune peut instituer une taxe sur les logements vacants depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition dès lors que le taux n'excède pas 50%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant la structure de l'habitat communal, a décidé qu'il n'était pas opportun d'instituer cette taxe.

2°) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2026 :

A l'unanimité le Conseil municipal a adopté le rapport de la CLECT 2026 présenté par la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes.

3°) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU MAGISTAVOLS ET DU BOUGEZET :

Sur proposition du Maire et afin de permettre le maintien au profit du Parc National des Cévennes du label Réserve internationale du Ciel étoilé tel que confirmé par l'association DarkSky International, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à la rénovation de huit points lumineux assurant l'éclairage public des hameaux du Magistavols et de Bougezet.

Ces travaux consistent en un changement de matériels afin de modifier la température de couleur des luminaires et l'orientation du flux d'éclairage afin de limiter la pollution lumineuse émise vers le ciel.

Le financement de ces travaux s'établit comme suit :

- Coût des travaux : 10.234 euros HT
- Aide financière du Département : 3.479,41 euros
- Aide financière du SDEE : 2.110 euros
- Aide financière du PNC : 2046,94 euros
- Part communale : 2.598,35 euros

4°) MUR DE SOUTÈNEMENT ROUTE VIEILLE :

Sur proposition du Maire et par 8 voix pour et 2 contre, le Conseil municipal a décidé de procéder aux travaux de réfection du mur de soutènement de la Route Vieille.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit : à la somme

- Coût des travaux : 16.868 euros HT
- Subvention de l'Etat (DETR) : 5.090,40 euros (30%)
- Subvention du Département : 8.484,00 euros (50%)
- Part communale : 3.393,60 euros (20%)

5°) FIABILISATION DES EVALUATIONS FONCIERES :

La DGFIP propose aux collectivités territoriales de prendre en compte pour l'évaluation de la surface des locaux d'habitation qui constitue l'assiette de la taxe foncière et de la taxe d'habitation les éléments de confort de ces logements en leur appliquant une équivalence superficielle.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il ne peut y avoir lieu à taxation d'équipements contribuant directement aux conditions de vie décente et à la salubrité des logements, a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Jean WILKIN
Président de séance



Edith MALLET
Secrétaire de séance